



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-17 :
Modification des statuts du SIERC**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à 19h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sandy CLEMENT, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

•**Personne excusée** : Monsieur Guy FOURNIER (pouvoir à Jean-Joël GIL)

•**Personne absente** : Monsieur Bernard LANDEMARD

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANCOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2024-17 : Modification des statuts du SIERC

Madame le Maire fait lecture de la délibération reçue du Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin (SIERC) portant sur la modification des statuts concernant la fusion des communes de GADANCOURT avec AVERNES et de GOUZANGREZ avec COMMENY.

L'article 1 des statuts du SIERC est modifié par la suppression des 2 communes concernées par la fusion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE par 10 vote POUR.

Délibéré en séance les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme

Le 04/06/2024,

Le Maire

Martine SOREL



La Secrétaire de séance

Sylvie LEFRANCOIS